

Communication

Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 58 631 00 00
communications@snb.ch

Zurich, le 22 avril 2026

La BNS salue la décision d'exiger une couverture complète en fonds propres des participations étrangères des banques

La Banque nationale suisse (BNS) salue les mesures annoncées le 22 avril 2026 par le Conseil fédéral dans le domaine de la réglementation bancaire. Les mesures proposées sont décisives pour combler les lacunes réglementaires qui ont été révélées par la crise du Credit Suisse. Elles constituent une étape importante dans le renforcement de la stabilité du système financier suisse.

L'un des points cruciaux des mesures proposées est la couverture complète en fonds propres de base durs des participations étrangères de la maison mère. Il s'agit d'une mesure proportionnée, qui comble de manière ciblée une importante lacune dans la réglementation existante. La couverture complète en fonds propres garantit que des pertes sur les filiales non résidentes de la maison mère ne compromettent pas la capitalisation de cette dernière. En cas de crise, des mesures de stabilisation de la banque peuvent être ainsi mieux mises en œuvre.

Un autre élément central de l'adaptation à venir de la réglementation bancaire concernera les mesures en matière de liquidités, pour lesquelles le Conseil fédéral doit encore rendre sa décision. Aux yeux de la BNS, ces mesures sont indispensables pour le renforcement de la réglementation *too big to fail*.

De plus amples informations sont disponibles sur le [site Internet de la BNS](#).